

L'envers du décor

Antinea Lladser, 29 ans, économiste, est devenue numéro 1 dans la hiérarchie RPR du 10^e arrondissement. Ses antécédents familiaux y seraient-ils pour quelque chose ?

1. Créer un système de tutorat dans les collèges et les lycées .

Chaque élève de grande classe aura sous sa tutelle un élève de petite classe. Il aura pour mission de guider le plus jeune dans la vie de l'établissement, ainsi que dans son travail scolaire. Ceci sera intégré au cycle d'enseignement du plus grand, avec suivi et évaluation. Ceci pourra être intégré au cours d'instruction civique afin de préserver un certain encadrement.

Cela a pour but :

- D'intégrer plus rapidement les plus jeunes ;
- D'éviter l'apparition de caïds et leur reconnaissance ;
- Responsabiliser les plus grands sur la discipline et le travail scolaire.

Ce système de tutorat permettra de développer le soutien scolaire entre élève, réduire les problèmes de sécurité en favorisant des relations intergénérationnelles positives.

2. Favoriser l'obtention de logement dans leur secteur d'activité pour les policiers.

Il y a 40 ans, beaucoup de policiers habitaient, vivaient dans la zone de leur fonction. Ceci évitait un certain détachement, leur implication dans la vie du quartier étant immédiate et permanente. Concomitamment, la population reconnaissait en eux une certaine autorité qui se manifestait à tout moment et non seulement aux heures d'exercice. Un regard constant des forces de police sur la vie du quartier existait. C'était la réelle police de proximité.

3. Lancer une campagne pérenne visant à permettre l'obtention du brevet de secourisme par le plus grand nombre.

Cette campagne pourra revêtir 2 axes :

- Intégrer l'obtention du brevet de secouriste dans les cours d'instruction civique en milieu scolaire
- Inciter les adultes à passer le brevet de secourisme par la prise en charge des coûts de formation.

Pour les salariés, les entreprises pourront au choix donner des jours de travail correspondants à la durée de la formation (2 jours) ou payer le cycle de formation.

Pour les chômeurs, l'ANPE prendra en charge la formation.

Pour les personnes sans emploi sorties du cycle scolaire, la sécurité sociale ou les collectivités territoriales financeront la formation.

Cette campagne pourrait être reconduite tous les 5 ans pour la mise à jour des connaissances des citoyens.